

Le Président de l'Université Paris Dauphine – PSL

Vu le code de l'éducation, notamment son article L712-6,

Vu le décret n° 2004-186 du 26 février 2004 modifié portant création de l'université Paris-Dauphine, notamment son article 11,

Vu le règlement intérieur modifié de l'Université Paris Dauphine – PSL,

Vu l'arrêté n° 24/25-314 du 21 mai 2025 portant composition définitive du Conseil de la formation et de la vie étudiante,

Vu les démissions de Pierre-Yves Baudot, Ambre Echene, Tonathiu Chaveau, Lou Gandolphe, Alienor de Blic, Raphaël Prunier respectivement des 17 juin, 28 août, 11 septembre, 17 septembre, 22 septembre et 31 octobre 2025,

Vu l'élection de Matthieu Fromage à la vice-présidence étudiante du Conseil de la formation et de la vie étudiante lors de sa séance du 21 octobre 2025,

ARRETE

Article 1

Composition

A la date du présent arrêté, le Conseil de la formation et de la vie étudiante de l'Université Paris Dauphine – PSL est composé de la manière suivante :

Nom	Prénom	Qualité	Liste / Structure
BOUCHARD	Bruno	Président	Demain Dauphine

Collège 1 « Enseignants-chercheurs et personnels assimilés »			
FEJOZ	Jacques	Professeur	Demain Dauphine
BOUTY	Isabelle	Professeure	
ROSSI	André	Professeur	
MOREL-MAROGER	Juliette	Professeure	
CATTO	Isabelle	Vice-présidente Chargée de recherche CNRS	
BEAUBRUN-DIANT	Kevin	Maître de conférences	Réinventons Dauphine
SERVEL	Laurence	Maîtresse de conférences	
OXIBAR	Bruno	Maître de conférences	
MASSART	Thibaut	Professeur	Dauphine Aujourd'hui
BOURON	Samuel	Maître de conférences	Engagés avec la CGT

Collège 2 « Etudiants et personnes bénéficiant de la formation continue »			
SAIDI	Linda	Titulaire	Dauphine Ensemble
CHAMPION	Caroline	Titulaire	
DEY	Leila	Titulaire	
BELLOIR	Axel	Titulaire	
SALIGNON	Arielle	Titulaire	
LAHBAIEL	Oussama	Suppléant	
BOURDET	Clara	Suppléante	
LEPRETRE	Nils	Suppléant	
SISSOKO	Minata	Suppléante	
SALL	Bouna	Suppléant	
LEVY-SOUSSAN	Simon	Titulaire	Esprit Dauphine
COLSON	Elisa	Titulaire	
FROMAGE	Matthieu	Vice-président Titulaire	
DEWAEI	Philippe	Suppléant	
LAMBERT DE ROUVROIT	Félicie	Suppléant	
SAGLIO	Yanis	Suppléant	
COTIGNY	Mattéo	Titulaire	UNI Dauphine
CASTILLE	Quentin	Suppléant	
BILFELD	Léo	Titulaire	Gratin Dauphinois
MELLOUL	Jules	Suppléant	

Collège 3 « Personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques »			
LEFEVRE	Hortense	Contractuelle	Demain Dauphine
MAURY	Isaure	Contractuelle	Réinventons Dauphine

Personnalités extérieures qualifiées			
LE ROCH	Emmanuel	Délégué général	Procos Fédération
GIOVACHINI	Sophie	Provisoire adjointe	Lycée Janson de Sailly

Article 2
Publication et exécution

Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 24/25-314 susvisé. La Directrice générale des services est chargée de la publication et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 18 novembre 2025

Pr Bruno BOUCHARD
Président de l'Université Paris Dauphine - PSL